

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois de mai 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2016-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Au point 8.7, il s'agit de l'achat de véhicule pour les travaux publics et non d'un véhicule.

Adoptée.

2016-125

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2016

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2016 il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2016-126

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2016

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 avril 2016 il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2016-127**ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2016 il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonçant une aide non récurrente afin d'atténuer l'effet de la diminution des transferts inconditionnels aux municipalités

- Lettre de la municipalité de Tingwick concernant l'annulation de la desserte incendie avec les Villes de Warwick et d'Asbestos et la signature d'une entente d'entraide

2016-128**ANNULATION DE L'ENTENTE DE DESSERTE INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-04-113 de la municipalité de Tingwick demandant d'annuler l'entente de desserte en sécurité incendie avec la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette même résolution propose de signer une entente d'entraide avec la Ville d'Asbestos en remplacement de l'entente de desserte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard et résolu à l'unanimité que la Ville d'Asbestos prend acte de la résolution 2016-04-113 de la municipalité de Tingwick et qu'elle mettra fin à l'entente actuellement en vigueur à la fin de celle-ci.

Que le Conseil réitère sa position à l'égard de la signature d'ententes de desserte en sécurité incendie avec ses municipalités voisines.

Que par souci d'équité envers les citoyens d'Asbestos, le coût facturés aux municipalités desservies par le service de sécurité incendie d'Asbestos doit être le même pour un citoyen d'une municipalité desservie que pour un citoyen d'Asbestos.

Que la Ville d'Asbestos ne signe pas d'entente à la pièce pour la desserte en sécurité incendie.

Qu'en conséquence de ses orientations précitées, qu'aucune entente d'entraide avec la Ville d'Asbestos en remplacement de l'entente de desserte ne pourra être conclue.

Que cette résolution soit transmise aux municipalités actuellement couvertes par le service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informant de l'approbation du règlement d'emprunt 2016-243.
- Lettre de remerciements de la Fondation du Cégep de Sherbrooke pour la contribution à la campagne majeure de financement – J'investis pour la relève.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen s'informe du règlement sur la coupe des arbres.

2016-129

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉDITION 2016 DES RÉGATES DE BATEAUX DE CARTON

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 250 \$ à l'organisation de l'édition 2016 des Régates de bateaux de carton, et ce, à même les fonds du tournoi de golf du Maire. De plus, un appui sera fourni en aide matériel lors de l'évènement.

Adoptée.

2016-130

AIDE FINANCIÈRE : HARMONIE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'Harmonie d'Asbestos inc. à la Ville d'Asbestos, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos remettre une somme de 4800\$ à l'Harmonie d'Asbestos inc. à titre de support financier pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-131

PARTICIPATION À L'ÉVÈNEMENT « VIENS FAIRE TON TOUR »

CONSIDÉRANT le passage de l'évènement « Viens faire ton tour » le 17 septembre prochain à Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette activité permet d'amasser des fonds au profit d'organismes de la région soit la Source d'Arts et les Sentiers pédestres 4 saisons;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos remettre un montant de 2000\$ afin de soutenir l'évènement « Viens faire ton tour ».

Adoptée.

2016-132

PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DU SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'achat de 4 billets au coût de 75\$ chacun pour le souper-bénéfice du Symposium des arts de Danville.

Adoptée

2016-133**APPROBATION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2016**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'avril 2016, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 021 518,54 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'avril 2015:	1 021 518,54 \$

Adoptée.

2016-134**CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant supplémentaire de 45 000\$ à la corporation de développement socioéconomique d'Asbestos pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-135**PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2016 au coût total de 510 822 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2016 et au plus tard le 31 octobre 2016.

Adoptée.

2016-136**VENTE POUR TAXES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a entamé un processus de vente pour taxes et qu'une vente se tiendra le vendredi 27 mai 2016;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser le directeur général à enchérir au nom de la Ville d'Asbestos lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 27 mai 2016.

Adoptée.

2016-137

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE RÉGIONAL D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accepte le dépôt des états financiers du Site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos tel que présenté.

Adoptée.

2016-138

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2016-068 – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS SECTEUR TROIS-LACS À PAUL-MARCEL DUSSAULT

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la résolution 2016-068 soit modifiée de la façon suivante :

CONSIDÉRANT que monsieur Paul-Marcel Dussault est propriétaire des lots suivants dans le secteur Trois-Lacs formant des emprises de rue :

3 192 267	rue Saint-Hilaire
3 563 950	rue Alie
3 173 010	rue des Mésanges
3 192 464	rue Plamondon
3 192 467	rue des Grives
3 192 466	rue des Grives
3 192 465	rue située dans la Ville d'Asbestos secteur Trois-Lacs
3 192 468	rue Béliveau

CONSIDÉRANT que monsieur Dussault a accepté de céder à la Ville d'Asbestos les lots formant des emprises de rue pour une somme nominale d'un (1\$) dollar en autant que l'ensemble des frais de la transaction soit assumé par la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher et appuyé par le conseiller Jean Roy que la Ville d'Asbestos acquiert les lots 3 192 267, 3 563 950, 3 173 010, 3 192 464, 3 192 467, 3 192 466, 3 192 465, 3 192 468 pour la somme d'un (1\$) dollar;

QUE l'ensemble des frais professionnels liés à cette transaction soit à la charge de la Ville d'Asbestos;

QUE Me Michel Drouin soit mandaté pour procéder à la transaction;

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer l'ensemble des documents relatifs à cette transaction.

Adoptée.

2016-139

RÉCLAMATION POUR LE SINISTRE DU 02 DÉCEMBRE 2015 – CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE D'ASBESTOS

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que suite à la réclamation de la Clinique de physiothérapie d'Asbestos que la Ville d'Asbestos accorde la somme de 100\$ en tant qu'indemnité et quittance finale pour des dommages subis au 439 rue Binette le 02 décembre 2015.

Adoptée.

2016-140**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE PARC INDUSTRIEL D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des services professionnels pour travaux d'infrastructure de prétraitement des eaux usées dans le parc industriel d'Asbestos

CONSIDÉRANT que huit (8) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 20 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

	Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage Final
Consumag	77%	364 212.06\$	3
EXP	77%	201 177.51\$	6
Les consultants SM	82%	212 818.72\$	6
SNC Lavalin	79%	174 100.89\$	7
Pluritec	79%	141 040.64\$	9
Avizo	72%	145 817.04\$	9
WSP	83%	132 181.01\$	10
Consultants Enviroconseil	78%	104 339.81\$	12

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la firme Consultants Enviroconseil inc.. a détaillé sa soumission comme suit :

Activité 1 : Coordination et obtention des accords et autorisation requis	3 000,00\$
Activité 2 : Préparation d'un mandat et supervision d'une étude géotechnique	500,00\$
Activité 3 : Préparation d'un mandat et supervision pour les services d'architecture	500,00\$
Activité 4 : Relevés de terrain	2 750,00 \$
Activité 5 : Rapport de conception, plans et devis préliminaires (50%) et estimation des coûts	24
400,00	
\$	
Activité 6 : Plan et devis définitifs (100%) et estimation des coûts	12
200,00 \$	
Activité 7 : Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier	500,00 \$

Activité 8 : Services durant la construction : service au bureau 775,00 \$	9
Activité 9 : Service de surveillance avec résidence 950,00 \$	25
Activité 10 : Production de plans finaux « TEL QUE CONSTRUIT »	3000,00\$
Activité 11 : Mise en route des ouvrages	2 500,00\$
Activité 12 : Manuel d'exploitation et d'entretien	1500,00\$
Activité 13 : Services supplémentaires	
1 ingénieur sénior 100,00\$/h x 10 h	1000,00\$
1 ingénieur intermédiaire 35,00\$/h x 15 h	525,00\$
1 ingénieur junior 30,00\$/h x 20 h	600,00\$
1 technicien sénior 90,00\$/h x 10 h	900,00\$
1 technicien intermédiaire 30,00\$/h x 15 h	450,00\$
1 technicien junior 20,00\$/h x 20 h	400,00\$
1 adjoint(e) administrative 15,00\$/h x 20 h	300,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boisalrd, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme les Consultants Enviroconseil., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour des services professionnel pour travaux d'infrastructure de prétraitement des eaux usées dans le parc industriel d'Asbestos;

QUE le Conseil autorise la greffière à signer l'ensemble des documents reliés à ce mandat, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-141

ACHAT D'UNE REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'achat d'une remorque 25 pieds pour un montant total de 7 031,52\$ à de Remorques Belle Voiture inc.

Adoptée.

2016-142

LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE EDDY-NET

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos procède à la location d'un balais mécanique de marque Eddy-Net pour un montant de 12 000\$ par année plus taxes pour 2 ans avec option d'achat pour un résiduel de 22 000\$ à la fin du contrat de location.

Adoptée

2016-143

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que Maxime Latulipe soit embauché à titre de contremaître au Service des travaux publics et ce à compter du 02 mai 2016. Les conditions de travail applicables à monsieur Latulipe sont celles prévues à la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2016-144**EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE EN DOCUMENTATION**

Il est proposé par le conseil Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'embaucher madame Marie-Carmen Deslandes à titre d'employé étudiante en documentation au Service des Travaux publics. Les conditions de travail de madame Deslandes sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-145**OUVERTURE DE LA RUE DE L'ARDOISE : DÉCOMPTES PROGRESSIFS #5 et #6**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos approuve les décomptes numéro 5 et 6 au montant de 7 405,33\$ et 66 916,00\$ respectivement pour les travaux réalisés au 05 avril 2016 dans le cadre de l'ouverture de la rue de l'Ardoise par Sintra inc (Division de l'Estrie).

2016-146**ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de deux véhicules pour le service des Travaux publics soit :

- Un véhicule de marque Kia de modèle Soul 2012 pour un montant de 11 700\$ avant taxes auprès de Dubé Mazda.
- Un véhicule de marque Nissan de modèle Rogue pour un montant de 15 000\$ avant taxes auprès de Nissan de Sherbrooke.

Adoptée.

2016-147**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos travaille à une remise à niveau de son réseau routier local depuis plusieurs années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT les défis financiers importants auxquels doit faire face la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la chaussée de la rue Pinard doit être pavé et que ces travaux ont été évalués à près de 40 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal auprès du Ministère des Transports du Québec pour des travaux de pavage de la rue Pinard.

Adoptée.

2016-148
EMBAUCHE DE SAUVETEUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos procède à l'embauche des employés suivants au service des loisirs et ce à compter du 22 avril 2016 :

NOM	FONCTION	SALAIRE
Carolane St-Cyr	Assistant sauveteur	14\$/h
	Sauveteur à charge	16,50\$/h
Justine Leclerc	Moniteur	14\$/h
Héloïse Dupont	Assistant sauveteur	14\$/h
	Sauveteur à charge	16,50\$/h

Adoptée.

2016-149
MANDAT AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS : DIRECTION ET GESTION DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE POUR LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT QUE la direction du service Loisirs et Culture est confiée à un mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif d'Asbestos a le personnel nécessaire pour assurer la direction du service Loisirs et Culture de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos confie au Centre récréatif d'Asbestos le mandat de direction et de gestion du service Loisirs et Culture de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{re} janvier au 31 décembre 2016.

QUE la Ville d'Asbestos paie un montant annuel de 39 528.50 \$ plus les taxes applicables au Centre récréatif d'Asbestos pour les services de direction et gestion du service Loisirs et Culture pour l'année 2016;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, la convention intervenue avec le Centre récréatif d'Asbestos pour le mandat de direction et gestion du service Loisirs et Culture de la Ville d'Asbestos

Adoptée.

2016-150
MENTION DE FÉLICITATIONS À L'HARMONIE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos tient à souligner l'apport exceptionnel de l'Harmonie d'Asbestos sur le plan culturel pour la région;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement de féliciter toute les membres de l'harmonie d'Asbestos pour leur contribution au rayonnement de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-151**ENTENTE CLUB JUDO ASBESTOS-DANVILLE : PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos procède au paiement de l'aide financière 2016 au Club de Judo Asbestos-Danville, soit 7000\$, conformément à l'entente intervenue avec la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2016-152**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRE ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHAUFFE-PISCINE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un chauffe-piscine pour la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres par soumissions en date du 02 mai 2016 à 11h00;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions est le suivant:

Soumissionnaire	Technologie proposée	Prix (avec taxes)
Les Entreprises Écosolaris inc.	Capteurs solaires	15 401,81\$
Electro Kingsey inc.	Thermopompes	40 626,52\$
Ciment projeté et Piscines Orléans inc.	Thermopompes	58 177,35\$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, le conseil en arrive à la conclusion qu'il est préférable d'utiliser la technologie thermopompe afin de permettre le chauffage adéquat de la piscine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos octroi le contrat d'achat et d'installation du chauffe-piscine à Electro Kingsey inc., plus bas soumissionnaire offrant la technologie thermopompe.

Adoptée.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION

Le Conseil prend connaissance du rapport des mois de mars et avril 2016 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2016	9	839 500,00 \$	839 500,00 \$
Février 2016	10	119 000,00 \$	958 500,00 \$
Mars 2016	20	338 500,00\$	1 297 000,00\$
Avril 2016	33	227 100,00\$	1 524 100,00\$

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2016-XXX RELATIF À L'ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSE EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposé un règlement relatif à l'élevage des poules pondeuses en milieu résidentiel. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2016-153

APPUI À UNE DEMANDE D'ACCÈS ROUTIER AU BOULEVARD COAKLEY

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un Tim Horton et d'un dépanneur avec poste d'essence au coin du boulevard Saint-Luc et du boulevard Coakley (Route 255);

CONSIDÉRANT que dans les démarches préalables à l'implantation une demande au ministère des Transport d'un accès boulevard Coakley (Route 255) est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la proximité d'une lumière de circulation représente un atout dans le contrôle de la circulation en plus d'assurer une meilleure fluidité pour la circulation sortante des futures installations favorisant ainsi une meilleure distribution des véhicules;

CONSIDÉRANT que la distance entre la sortie boulevard Saint-Luc et celle proposée offre une bonne sécurité pour les automobilistes puisque la visibilité est très bonne;

CONSIDÉRANT qu'un passage des véhicules sur la rue Manville Est n'est pas favorable en raison de la proximité des résidences et la présence d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos appuie monsieur Bruno St-Onge dans sa demande au ministère des Transport pour un accès au boulevard Coakley (Route 255) pour l'implantation d'un Tim Horton et d'un dépanneur avec poste d'essence sur le coin du boulevard Saint-Luc et du boulevard Coakley (Route 255).

Adoptée.

2016-154

DÉROGATION MINEURE – 150, CHEMIN DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 150, Chemin des Trois-Lacs à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal en réduisant la marge latéral gauche à 1,8 mètre plutôt que 2 mètres tel que le permet le règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 24 février 2016 dans le journal l'Express des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineur 2016-001.

Adoptée.

2016-155

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du règlement 2016-249 modifiant le règlement 2009-155 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'aucun avis de motion n'a pas précédé l'adoption de ce règlement;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-249

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-155 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2009-155 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 afin d'indexer en date du 1^{er} août 2016 le montant de la taxe municipale affectée au financement des centres d'urgence 9-1-1.

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement n'a pas à être donné;

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-249

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE
D'URGENCE 9-1-1**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 2009-155 est remplacé par le suivant :

« À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

ADOPTÉ

Adoptée.

2016-156

AUTORISATION À LA MRC DES SOURCES – ATTRIBUTION DE TEMPS LOGISTIQUE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos autorise la MRC des Sources à attribuer du temps de logistique (géomatique et technique évaluation) pour établir une formule de calcul de facturation pour desserte incendie, basé sur le rôle d'impôt foncier uniformisé et la répartition des dépenses par municipalité.

Adoptée.

QUESTION DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen se questionne sur le projet de règlement sur l'élevage des poules pondeuses.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit et la conseillère Nicole mentionne le Tournoi du Maire qui aura lieu à la fin du mois de mai.

La conseillère Nathalie Durocher invite la population à participer aux différentes activités qui auront lieu en mai à la bibliothèque, dont l'heure du conte.

Le conseiller Jean Roy annonce que le mont-Ham est en processus de sélection d'un nouveau directeur adjoint.

2016-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 25.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE